



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 2 NOVEMBRE 2015**

MAIRE

GREFFIÈRE
PAR INTÉRIM

Une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Stanstead a eu lieu le 2^e jour du mois de **NOVEMBRE** de l'an **DEUX MILLE QUINZE**, à l'heure et l'endroit habituels des sessions.

SONT PRÉSENTS Madame et Messieurs les conseillers suivants, à savoir :

Paul Stuart, Nicholas Ouellet, Wayne Stratton, Frances Bonenfant et Guy Ouellet.

Le conseiller André-Jean Bédard est absent.

TOUS FORMANT QUORUM sous la présidence du maire Philippe Dutil.

La directrice générale, Me Karine Duhamel, et la greffière par intérim, Me Jessica Tanguay, sont également présentes, conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*.

Il y a 7 personnes dans l'assistance.

1.0

OUVERTURE DE LA SÉANCE (1.0)

Monsieur le Maire déclare l'ouverture de la séance. Il est 19 heures. Il souhaite la bienvenue à l'assistance et aux membres du conseil.

2.0

2015-11-7521

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (2.0)

Il est proposé par Guy Ouellet

Appuyé par Frances Bonenfant

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

3.0

2015-11-7522

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX (3.0)

Il est proposé par Frances Bonenfant

Appuyé par Paul Stuart

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 octobre 2015 et des séances extraordinaires du 6 octobre 2015, du 19 octobre 2015 et du 26 octobre 2015 soient acceptés tels que déposés.

ADOPTÉE

3.01

Affaires délibérantes des procès-verbaux (3.01)

Note :

Aucun sujet ou question n'est apporté à la directrice générale, Me Karine Duhamel, concernant les affaires délibérantes des séances précédentes du conseil.

3.02

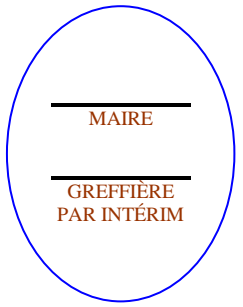
Transfert des « Points en suspens » à être traités à cette séance (3.02)

Note :

Aucun sujet n'est transféré des « Points en suspens » pour être placé à l'ordre du jour de cette séance.



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 2 NOVEMBRE 2015**



4.0 RAPPORTS DES ÉLUS ET DES OFFICIERS MUNICIPAUX (4.0)

4.01 Rapport des délégations de pouvoir (4.01)

La directrice générale dépose aux membres du conseil les rapports des délégations de pouvoir du mois d'octobre 2015 conformément à l'article 555.1 de la *Loi sur les cités et villes* et au règlement portant le numéro 2009-120, lequel est joint à la présente sous l'**Annexe A**. Les rapports se décrivent comme suit, à savoir :

Karine Duhamel :	423.23 \$
Christopher Goodsell :	1 680.46 \$
Michael Houle :	41 708.82 \$
Jessica Tanguay :	57.74 \$

4.02 Rapport des revenus et des dépenses (4.02)

La directrice générale dépose l'état des revenus et des dépenses de la municipalité pour la période du 1^{er} janvier au 31 octobre de l'an 2015, lequel est joint à la présente sous l'**Annexe B**.

4.03 Dépôt des états comparatifs de revenus et de dépenses (4.03)

La trésorière dépose deux comparatifs de revenus et de dépenses tel que prévu par l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*, lesquels sont joints sous l'**Annexe C**.

4.04 Dépôt d'une déclaration des intérêts pécuniaires d'un conseiller municipal (4.04)

La directrice générale informe les membres du conseil que la déclaration des intérêts pécuniaires de Monsieur Nicholas Ouellet, à titre de nouvel élu de la Ville de Stanstead, a été déposée conformément aux articles 357 et suivants de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

5.0 PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE (5.0)

Le conseil se met à la disposition de son assistance conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes* et au Règlement 2009-121 de la municipalité, pour une période de quinze (15) minutes.

NOM	SUJET
M. Durocher	Démolition du garage de Monsieur Aulis

6.0 GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE (6.0)

**6.01
2015-11-7523 Comptes payés et à payer (6.01)**

*Il est proposé par Frances Bonenfant
Appuyé par Paul Stuart
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

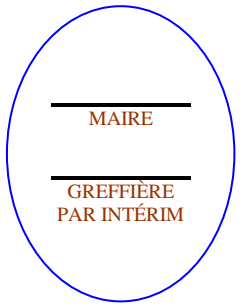
QUE le conseil accepte les listes des comptes payés et à payer, lesquelles sont jointes à la présente sous l'**Annexe D**. Le montant des dépenses est approprié aux postes budgétaires concernés.

Les comptes payés en octobre 2015 :	179 958.08 \$
Les comptes à payer en novembre 2015 :	103 171.30 \$

ADOPTÉE



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 2 NOVEMBRE 2015**



6.02

Dépôt de la liste des comptes débiteurs (6.02)

Note :

La directrice générale dépose au conseil la liste des retards impayés pour les taxes municipales, pour les années 2015 et précédentes, mise à jour en date du 31 octobre 2015, jointe à la présente en **Annexe E**.

6.03

2015-11-7524

Réception de la Fête de Noël pour les employés et les élus (6.03)

CONSIDÉRANT QUE la Ville organise à chaque année une réception pour la fête de Noël afin de reconnaître le bon travail de ses élus, de ses employés, de ses pompiers et des membres du C.C.U.;

CONSIDÉRANT QUE les coûts reliés aux conjoints des élus seront assumés par ceux-ci;

Il est proposé par Guy Ouellet

Appuyé par Wayne Stratton

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le conseil autorise une dépense maximale de **3 000 \$** pour couvrir les dépenses relatives à l'organisation d'un souper le 5 décembre 2015 pour les élus, les employés, les pompiers, les membres du C.C.U. et leurs conjoints respectifs afin de souligner la période des Fêtes. Le montant de la dépense est approprié à même le budget Administration.

QUE les élus reconnaissent que leurs conjoints assumeront les coûts reliés à leur présence.

ADOPTÉE

6.04

2015-11-7525

Calendrier des séances ordinaires du conseil municipal (6.04)

CONSIDÉRANT QUE l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Il est proposé par Paul Stuart

Appuyé par Frances Bonenfant

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2016.

Ces séances se tiendront aux dates suivantes et débuteront à 19 heures :

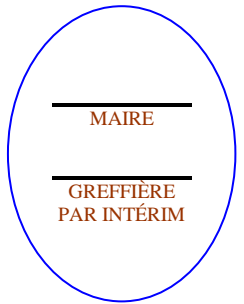
11 janvier
1 février
7 mars
4 avril
2 mai
6 juin
4 juillet
1 août
6 septembre
3 octobre
7 novembre
5 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la greffière par intérim conformément à la loi.

ADOPTÉE



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 2 NOVEMBRE 2015**



6.05
2015-11-7526

Amendement à la résolution 2015-10-7508 relative à la nomination des administrateurs du compte AccèsD Affaires (6.05)

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2015-10-7508 nommait Madame Line Desjardins à titre d'administrateur principale du service AccèsD Affaires de la Ville;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier cette résolution afin de permettre à la directrice générale d'être impliquée davantage dans la supervision de la gestion financière de la Ville;

*Il est proposé par Paul Stuart
Appuyé par Wayne Stratton
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE le conseil désigne la directrice générale, Me Karine Duhamel, comme administrateur principale du service AccèsD Affaires.

ADOPTÉE

6.06
2015-11-7527

Approbation et mandat de signature d'une convention entre la Ville et Madame Adèle Béasse concernant l'aménagement d'une aire de virement et la vente d'un terrain (6.06)

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'aménager une aire de virement sur une partie du lot 5 075 974 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Stanstead, près des propriétés de Madame Adèle Béasse et d'un des puits de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE Madame Adèle Béasse souhaite acquérir une partie du lot 5 075 974 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Stanstead, appartenant actuellement à la Ville, pour une somme de 6 000 \$, taxes en sus;

CONSIDÉRANT QUE la Ville et Madame Adèle Béasse en sont venus à une convention pour consigner par écrit les modalités de leur entente, laquelle est jointe aux présentes en **Annexe F**;

*Il est proposé par Frances Bonenfant
Appuyé par Guy Ouellet
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE le conseil approuve la convention, laquelle est jointe aux présentes en **Annexe F**, et mandate et autorise le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice générale, ou en son absence la greffière par intérim, à signer pour et au nom de la Ville cette convention, le tout selon ses termes et conditions actuels.

ADOPTÉE

6.07
2015-11-7528

Signature du contrat de services avec l'entreprise HB archivistes s.e.n.c. pour la gestion des documents et des archives de la municipalité (6.07)

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise HB archivistes s.e.n.c. a offert de nouveau ses services à la municipalité en tant que gestionnaire des documents et des archives pour l'année 2016;

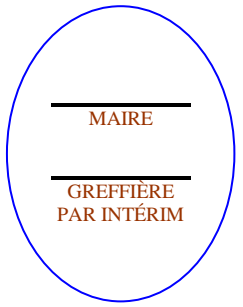
CONSIDÉRANT QU'il en coûte 984.14 \$ par période de 4 jours ou 60 \$ de l'heure, taxes en sus, pour effectuer la gestion des archives et la mise à jour du calendrier de conservation;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire donner un mandat de 4 jours;

*Il est proposé par Paul Stuart
Appuyé par Nicholas Ouellet
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 2 NOVEMBRE 2015**



QUE la Ville mandate et autorise le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice générale, ou en son absence la greffière par intérim, à signer pour et au nom de la Ville le contrat de gestion des documents et des archives avec l'entreprise HB archivistes s.e.n.c.

QUE le conseil autorise la dépense de **984.14 \$**, taxes en sus, pour les services d'archivage de HB archivistes s.e.n.c., pour une période de 4 jours, comprenant la mise à jour du calendrier de conservation des documents de la Ville. Le montant de la dépense est à prévoir au budget 2016, volet Administration.

ADOPTÉE

6.08
2015-11-7529

Achat d'une commandite dans le Stanstead Journal pour le Jour du Souvenir (6.08)

CONSIDÉRANT QUE le *Stanstead Journal* a déposé une demande de commandite visant la publication de deux affiches dans ce journal pour le Jour du Souvenir;

CONSIDÉRANT QU'il en coûte 85 \$, taxes en sus, et que la commandite apparaîtra à deux reprises soit les 4 et 11 novembre 2015;

*Il est proposé par Frances Bonenfant
Appuyé par Guy Ouellet
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE le conseil désire participer à la publication d'une commandite dans le *Stanstead Journal* pour le Jour du Souvenir, au coût total de **85 \$**, taxes en sus. Le montant de la dépense est approprié à même le budget Administration.

ADOPTÉE

6.09

Programme de subvention complémentaire (Remboursement) (6.09)

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

6.10
2015-11-7530

Achat de modules pour le logiciel Sygem auprès de l'entreprise Infotech (6.10)

CONSIDÉRANT QU'il serait opportun pour la Ville de procéder à l'acquisition de modules additionnels pour le logiciel Sygem, fournis par l'entreprise Infotech, à savoir le module Relevé 24 et le module Relevé d'emploi;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Infotech a déposé deux offres de produit, la première en date du 19 octobre 2015 et la seconde en date du 20 octobre 2015;

*Il est proposé par Paul Stuart
Appuyé par Wayne Stratton
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

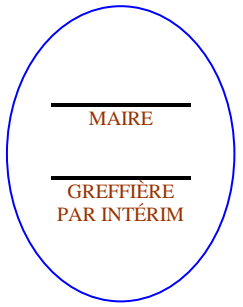
QUE le conseil approuve l'achat du module Sygem Relevé 24, lequel fait partie de la suite de logiciels de gestion municipale d'Infotech, pour un montant de **750 \$**, taxes en sus, conformément à l'offre de produit en date du 19 octobre 2015. Le montant de la dépense est approprié à même le budget Administration.

QUE le conseil approuve l'achat du module Sygem Relevé d'emploi, lequel fait partie de la suite de logiciels de gestion municipale d'Infotech, pour un montant de **380 \$**, taxes en sus, conformément à l'offre de produit en date du 20 octobre 2015. Le montant de la dépense est approprié à même le budget Administration.

ADOPTÉE



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 2 NOVEMBRE 2015**



6.11
2015-11-7531

Adoption du plan d'actions de la Ville de Stanstead dans le cadre du projet « Cœurs villageois » en partenariat avec Tourisme Cantons de l'Est (6.11)

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté la résolution 2014-10-7090 afin d'adhérer au projet pilote « Cœurs villageois et Cœurs urbains » organisé par Tourisme Canton-de-l'Est

CONSIDÉRANT QU'un plan d'actions a été proposé à la Ville dans le cadre du projet « Cœurs villageois » à la suite de plusieurs réunions d'un comité de pilotage;

*Il est proposé par Paul Stuart
Appuyé par Frances Bonenfant
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE le conseil adopte le plan d'actions proposé à la Ville dans le cadre du projet « Cœurs villageois » des Cantons-de-l'Est.

ADOPTÉE

6.12
2015-11-7532

Nomination des conseillers municipaux aux divers comités (6.12)

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire modifier la composition des différents comités du conseil de Ville;

*Il est proposé par Frances Bonenfant
Appuyé par Nicholas Ouellet
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE le conseil nomme les conseillers aux comités suivants :

- **Administration** : André-Jean Bédard et Frances Bonenfant
- **Loisirs et culture** : Nicholas Ouellet et André-Jean Bédard
- **Transport routier** : Wayne Stratton et Guy Ouellet
- **Incendie** : Paul Stuart, Guy Ouellet et Nicholas Ouellet

QUE le mandat de *Frances Bonenfant* et de *Guy Ouellet* pour siéger sur le comité consultatif d'urbanisme soit reconduit jusqu'aux prochaines élections municipales.

QUE le conseil nomme le conseiller *Wayne Stratton* comme représentant de la Ville, et le conseiller *Paul Stuart* comme représentant substitut au conseil de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook.

QUE le conseil nomme *André-Jean Bédard* et *Paul Stuart* pour siéger au comité de démolition ainsi que *Frances Bonenfant* et *Wayne Stratton* pour agir à titre de membres substitués. Leur mandat est effectif à compter des présentes et se termine le 1^{er} novembre 2016, le tout conformément au Règlement relatif à la démolition n° 2014-172.

ADOPTÉE

6.13
2015-11-7533

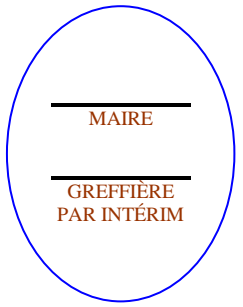
Formation sur le comportement éthique pour un nouveau conseiller municipal (6.13)

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Nicholas Ouellet a été élu à titre de conseiller municipal le 27 septembre 2015;

CONSIDÉRANT QUE l'article 15 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* prévoit l'exigence pour un nouveau conseiller municipal de suivre une formation sur le comportement éthique;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 2 NOVEMBRE 2015**



*Il est proposé par Frances Bonenfant
Appuyé par Paul Stuart
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE le conseil autorise Nicholas Ouellet à suivre une formation intitulée « Le comportement éthique » auprès de la Fédération québécoise des municipalités, au coût total de 275 \$, taxes en sus. Le montant de la dépense est approprié à même le budget Administration.

ADOPTÉE

6.14
2015-11-7534

Octroi d'un mandat à Monsieur Kristopher Baird, étudiant en architecture (6.14)

CONSIDÉRANT QUE la Ville envisage d'entreprendre des travaux à l'hôtel de ville en vue d'optimiser la logistique de celui-ci;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de services présentée par Monsieur Kristopher Baird, étudiant en architecture, en date du 24 septembre 2015 répond aux exigences de la Ville pour préparer des plans préliminaires des configurations possibles de l'hôtel de ville;

*Il est proposé par Frances Bonenfant
Appuyé par Guy Ouellet
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE le conseil attribue le mandat à Monsieur Kristopher Baird de préparer des plans préliminaires d'aménagements possibles de l'hôtel de ville pour une somme forfaitaire de 1 000 \$, le tout conformément aux termes de l'offre de services en date du 24 septembre 2015. Le montant de la dépense est approprié à même le budget Administration.

ADOPTÉE

7.0
7.01
2015-11-7535

LÉGISLATION (7.0)

Règlement n° 2015-183 intitulé « Règlement autorisant la municipalité à dépenser à des fins industrielles pour l'exercice 2016 » – Avis de motion (7.01)

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller *Paul Stuart* que lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement n° 2015-183 intitulé : « Règlement autorisant la municipalité à dépenser à des fins industrielles pour l'exercice 2016 » sera déposé.

Ce règlement a pour objet d'autoriser la Ville de Stanstead à engager des dépenses en vertu de la *Loi sur les immeubles industriels municipaux* pour l'exercice 2016, lesquelles seront financées autrement qu'en vertu d'un règlement d'emprunt de la Ville.

7.02
2015-11-7536

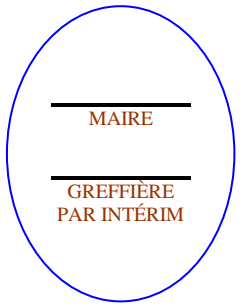
Règlement n° 2015-184 intitulé « Règlement concernant les taxes d'égout, de vidange des fosses septiques, d'eau, des ordures ménagères, des matières recyclables et des matières organiques pour l'exercice 2016 » – Avis de motion (7.02)

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller *Guy Ouellet* que lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement n° 2015-184 intitulé « Règlement concernant les taxes d'égout, de vidange des fosses septiques, d'eau, des ordures ménagères, des matières recyclables et des matières organiques pour l'exercice 2016 » sera déposé.

Ce règlement a pour objet d'établir la taxe d'égout, la taxe de vidange des fosses septiques, la taxe d'eau, la taxe pour la collecte des ordures ménagères, la taxe pour la collecte des matières recyclables ainsi que la taxe pour la collecte des matières organiques pour l'exercice 2016.



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 2 NOVEMBRE 2015**



7.03
2015-11-7537

Règlement n° 2015-185 intitulé « Règlement concernant la taxe foncière générale à taux variés et les taxes sectorielles, le nombre et les dates des versements, les suppléments de taxes et les taux d'intérêts pour l'exercice 2016 » – Avis de motion (7.03)

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère *Frances Bonenfant* que lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement n° 2015-185 intitulé « Règlement concernant la taxe foncière générale à taux variés et les taxes sectorielles, le nombre et les dates des versements, les suppléments de taxes et les taux d'intérêts pour l'exercice 2016 » sera déposé.

Ce règlement a pour objet d'établir la taxe foncière générale à taux varié et les taxes sectorielles, le nombre et les dates des versements, les suppléments de taxes et les taux d'intérêts applicables pour l'exercice 2016.

8.0
8.01
2015-11-7538

SÉCURITÉ PUBLIQUE (8.0)

Aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel (8.01)

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

CONSIDÉRANT QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Stanstead désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Stanstead prévoit la formation de quatorze pompiers au cours de l'année 2016 pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit transmettre sa demande au Ministère de la sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Memphrémagog en conformité avec l'article 6 du Programme;

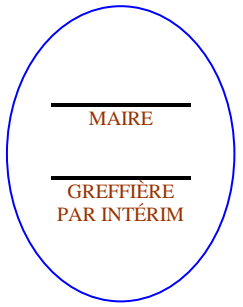
*Il est proposé par Frances Bonenfant
Appuyé par Nicholas Ouellet
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE la Ville présente une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Memphrémagog.

ADOPTÉE



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 2 NOVEMBRE 2015**



9.0

TRAVAUX PUBLICS (9.0)

9.01

2015-11-7539

Demande du Club de Motos Neige Trois Villages de procéder à l'installation de la signalisation pour les traverses (9.01)

CONSIDÉRANT QUE le Club de Motos Neige Trois Villages a fait une demande à la Ville afin qu'elle installe la signalisation nécessaire pour aviser les automobilistes des traverses de motoneiges qui passent par les rues suivantes :

- Hackett
- Dufferin
- Villeneuve
- Boulevard Notre-Dame
- Dewey
- Voie des Ursulines

CONSIDÉRANT QU'il en va de la sécurité des motoneigistes ainsi que de celle des automobilistes;

Il est proposé par Wayne Stratton

Appuyé par Paul Stuart

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le conseil demande au service des Travaux publics de procéder à l'installation de la signalisation routière nécessaire sur les voies publiques Hackett, Dufferin, Villeneuve, boulevard Notre-Dame, Dewey ainsi que sur la voie des Ursulines, pour aviser les automobilistes des traverses de motoneiges. Le montant de la dépense est approprié à même le budget Transport routier.

ADOPTÉE

9.02

2015-11-7540

Demande d'autorisation de Bell Canada pour l'installation de la fibre optique (9.02)

CONSIDÉRANT QUE Bell Canada a déposé une demande d'autorisation en date du 22 octobre 2015 afin de procéder à l'élagage de certains arbres sur la rue Phelps et à l'installation de la fibre optique à certains endroits dans la Ville, à savoir sur des parties des rues Phelps et Church ainsi que sur le boulevard Notre-Dame Ouest;

CONSIDÉRANT QUE la fibre optique est un bien d'utilité publique et que les coûts de cette opération ne seront pas assumés par la Ville;

Il est proposé par Paul Stuart

Appuyé par Frances Bonenfant

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

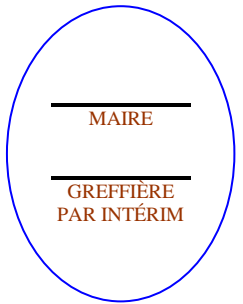
QUE le conseil autorise l'élagage de certains arbres sur la rue Phelps et l'installation de la fibre optique à certains endroits dans la Ville, à savoir sur des parties des rues Phelps et Church ainsi que sur le boulevard Notre-Dame Ouest.

QUE le conseil mandate la directrice générale à procéder à la signature des documents de Bell Canada pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 2 NOVEMBRE 2015**



9.03
2015-11-7541

Approbation des dépenses pour la rue Woodside et le chemin Dewey dans le cadre d'une subvention accordée par le ministère des Transports pour l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) – Dossier n° 00023132-1-45008(05)-2015-06-23-19 (9.03)

CONSIDÉRANT QUE la ministre déléguée aux transports accordait des subventions totalisant 11 466 \$ pour l'amélioration du réseau routier;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé au remplacement du tablier du pont situé près de la rue Woodside et à celui du ponceau situé sur le chemin Dewey;

*Il est proposé par Paul Stuart
Appuyé par Frances Bonenfant
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés au pont situé à proximité de la rue Woodside et au ponceau du chemin Dewey au montant total net de 17 023.31 \$, subventionné à **11 466 \$**, conformément aux exigences du ministère des Transports.

QUE le conseil certifie que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la rue Woodside et le chemin Dewey dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

ADOPTÉE

9.04
2015-11-7542

Approbation des dépenses pour les pistes cyclables situées près de la rue Woodside et du boulevard Notre-Dame Ouest (Cercle de pierres) dans le cadre d'une subvention accordée par le ministère des Transports pour l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) / Dossier n° 00022790-1-45008(05)-2015-05-22-45 (9.04)

CONSIDÉRANT QUE la ministre déléguée aux transports accordait une subvention maximale de 5 888 \$ échelonnée sur trois années budgétaires pour les travaux précipités, dont le détail se décrit comme suit :

- Premier versement : 2 355 \$
- Second versement : 2 355 \$
- Troisième versement : 1 178 \$

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à des travaux sur les pistes cyclables situées près de la rue Woodside et du boulevard Notre-Dame Ouest, au Cercle de pierres;

*Il est proposé par Paul Stuart
Appuyé par Nicholas Ouellet
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

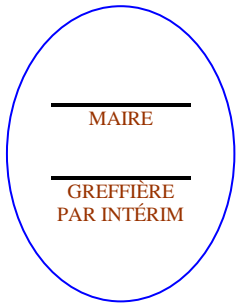
QUE le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les pistes cyclables situées près de la rue Woodside et du boulevard Notre-Dame Ouest, au Cercle de pierres, au montant total net de 8 653.55 \$, subventionné à **5 888 \$**, conformément aux exigences du ministère des Transports.

QUE le conseil certifie que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la rue Woodside et le boulevard Notre-Dame Ouest dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

ADOPTÉE



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 2 NOVEMBRE 2015**



10.0

HYGIÈNE DU MILIEU (10.0)

10.01

2015-11-7543

Adoption du budget 2016 de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook (10.01)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Stanstead est membre de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook (ci-après la « Régie »);

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 468.34 de la *Loi sur les cités et villes* (ci-dessous « Loi »), les prévisions budgétaires 2016 de la Régie ont été transmises aux municipalités membres;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi, le budget de la Régie doit être adopté par résolution par au moins les deux tiers des municipalités membres;

Il est proposé par Wayne Stratton

Appuyé par Nicholas Ouellet

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le conseil adopte le budget 2016 de la Régie démontrant des revenus, dépenses et affectations équilibrés de **1 709 332.50 \$** ainsi qu'une quote-part de **75 143 \$** pour la Ville de Stanstead.

QUE le conseil accepte les coûts reliés à l'enfouissement à la tonne de ses déchets, soit un montant de **93 \$/tonne** pour les ordures et de **50 \$/tonne** pour les matières compostables, pour une approximation de **931.98** tonnes anticipées pour l'année 2016. Le montant de la dépense est à prévoir au budget Hygiène du milieu, budget 2016.

ADOPTÉE

10.02

2015-11-7544

Participation au projet d'agrandissement du site de compostage incluant un poste de déshydratation des boues de fosses septiques au site de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la Région de Coaticook (10.02)

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la Région de Coaticook (ci-dessous la « Régie ») prévoit la construction en 2016 d'une nouvelle plateforme de compostage permettant d'augmenter sa capacité de réception et de traitement des matières organiques issues de la collecte à trois voies (municipale et ICI) ainsi que des boues provenant de la vidange des installations septiques;

CONSIDÉRANT QUE le volet de traitement des boues est une nouvelle activité de la Régie et requiert l'appui des municipalités qui n'ont pas encore adopté une gestion municipalisée des boues septiques sur leur territoire ;

Il est proposé par Wayne Stratton

Appuyé par Paul Stuart

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

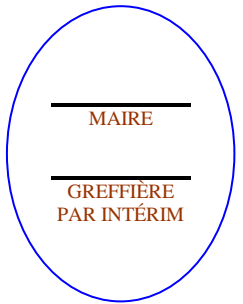
QUE le conseil appuie la construction par la Régie d'une nouvelle plateforme de compostage permettant d'augmenter sa capacité de réception et de traitement des matières organiques issues de la collecte à trois voies ainsi que des boues provenant de la vidange des installations septiques.

QUE le conseil a l'intention de faire acheminer les boues provenant de la vidange des installations septiques de son territoire vers les nouvelles installations de la Régie au cours des prochaines années et mandate la directrice générale pour signer une lettre d'intention à cet effet.

ADOPTÉE



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 2 NOVEMBRE 2015**



11.0

LOISIRS ET CULTURE (11.0)

11.01

2015-11-7545

Octroi d'un soutien financier pour les activités de Noël du centre-ville (11.01)

Il est proposé par Frances Bonenfant

Appuyé par Guy Ouellet

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE la Ville octroie un soutien financier d'un montant de **700 \$** pour les activités de Noël au centre-ville, lequel est approprié à même le budget Loisirs et culture.

ADOPTÉE

11.02

2015-11-7546

Concours « Féerie de Noël » du comité d'embellissement (11.02)

CONSIDÉRANT QUE le comité d'embellissement organise dans le cadre de la période des fêtes un concours annuel pour récompenser les plus belles décorations extérieures des résidences de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE des montants sont traditionnellement distribués aux gagnants dans chacun des secteurs de la Ville;

Il est proposé par Paul Stuart

Appuyé par Guy Ouellet

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE la Ville donne un montant de **300 \$** au comité d'embellissement de Stanstead à titre de contribution au concours « Féerie de Noël », ce montant devant être distribué aux gagnants de chacun des secteurs à raison de **100 \$** par secteur. Le montant de la dépense est approprié à même le budget Loisirs et culture.

ADOPTÉE

11.03

2015-11-7547

Embauche de Monsieur Jérémie Fluet à titre de responsable pour la patinoire du secteur Beebe (11.03)

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Jérémie Fluet occupait le poste de responsable pour la patinoire du secteur Beebe lors des saisons d'hiver 2012-2013, 2013-2014, 2014-2015 et qu'il a manifesté son intérêt à être de nouveau le responsable pour la saison d'hiver 2015-2016 et ce, aux mêmes conditions salariales discutées entre les parties;

Il est proposé par Nicholas Ouellet

Appuyé par Paul Stuart

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

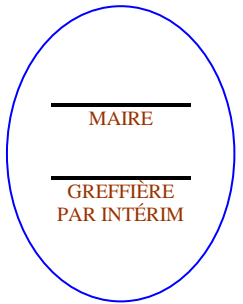
QUE le conseil embauche Monsieur Jérémie Fluet à titre de responsable de la patinoire du secteur de Beebe pour l'hiver 2015-2016 aux conditions établies dans le contrat de travail, lequel est déposé au dossier de l'employé. Le montant de la dépense est approprié à même budget Loisirs et culture de l'année en cours et à prévoir au budget de l'année 2016.

QUE le conseil mandate le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice générale, ou en son absence la greffière par intérim, à procéder à la signature dudit contrat.

ADOPTÉE



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 2 NOVEMBRE 2015**



12.0

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT (12.0)

12.01

2015-11-7548

Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme (12.01)

Note :

La directrice générale dépose les procès-verbaux des séances du 14 octobre 2015 et du 28 octobre 2015 du comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.).

12.02

Dépôt du rapport mensuel pour les permis émis pendant le mois précédent (12.02)

Note :

La directrice générale dépose aux membres du conseil le rapport mensuel concernant les permis émis pendant le mois d'octobre 2015.

12.03

2015-11-7549

Demande de dérogation mineure pour le 492, rue Dufferin (12.03)

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du 492, rue Dufferin, a déposé une demande de dérogation mineure en bonne et due forme;

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à permettre l'implantation d'une nouvelle affiche de 1.2 mètres carrés tandis que le Règlement de zonage 2012-URB-02 et ses amendements et la grille des normes diverses pour les enseignes par zone spécifient que celle-ci devrait avoir une superficie maximale de 0.5 mètre carré;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire a fourni un plan démontrant la situation actuelle;

CONSIDÉRANT QUE le C.C.U. recommande au conseil d'accepter la demande du requérant, telle que déposée;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié dans le bulletin municipal *La Diligence*, le 14 octobre 2015, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Il est proposé par Frances Bonenfant

Appuyé par Paul Stuart

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le conseil accepte la demande de dérogation mineure pour permettre l'implantation d'une nouvelle affiche ayant une superficie de 1.2 mètres carrés au 492, rue Dufferin.

ADOPTÉE

12.04

2015-11-7550

Demande de modifications extérieures - 34, rue Junction (12.04)

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du 34, rue Junction a déposé une demande de modifications extérieures en bonne et due forme;

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à installer de la tôle pré-peinte de couleur brune sur une partie de la toiture du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE le C.C.U. recommande au conseil d'accepter la demande du requérant, telle que déposée;

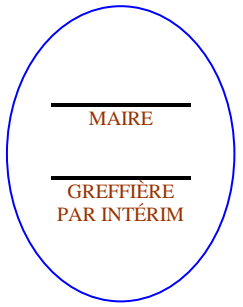
Il est proposé par Paul Stuart

Et appuyé par Guy Ouellet

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 2 NOVEMBRE 2015**



QUE le conseil approuve la recommandation du C.C.U. laquelle consiste à accepter la demande de modifications extérieures au 34, rue Junction, soit de permettre l'installation de tôle pré-peinte de couleur brune sur une partie de la toiture du bâtiment principal.

ADOPTÉE

12.05
2015-11-7551

Demande de démolition - 11, rue Holmes (12.05)

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du 11, rue Holmes a déposé une demande de démolition en bonne et due forme;

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à démolir le bâtiment principal, à savoir une maison mobile;

CONSIDÉRANT QUE le C.C.U. recommande au conseil d'accepter la demande du requérant, le tout étant conditionnel à une pré-approbation de l'usage projeté à la suite de la démolition;

*Il est proposé par Guy Ouellet
Et appuyé par Frances Bonenfant
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE le conseil approuve la recommandation du C.C.U. laquelle consiste à autoriser la démolition de la maison mobile située au 11, rue Holmes. La démolition ne pourra avoir lieu qu'après l'approbation de l'usage projeté après la démolition par l'inspecteur en bâtiment et en environnement.

ADOPTÉE

12.06
2015-11-7552

Approbation du nom d'une nouvelle rue privée et demande d'officialisation à la Commission de toponymie du Québec (12.06)

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture d'une nouvelle rue privée est imminente dans la zone RU-6;

CONSIDÉRANT QUE le nom proposé et approuvé par le C.C.U. est « rue Dutil » pour faire référence au nom du maire actuel de la Ville, mais qu'il n'est pas possible d'utiliser ce nom étant donné que Monsieur Philippe Dutil est une personne toujours vivante;

CONSIDÉRANT QUE le nom de rechange proposé est « rue Banting » pour faire référence à Sir Frederick Banting. Ce nom a un caractère historique puisque cet homme qui a découvert l'insuline a eu une résidence de villégiature à Stanstead;

CONSIDÉRANT QU'une demande d'officialisation d'un toponyme à la Commission de la toponymie du Québec est requise lors de l'attribution d'un nouveau nom de voie privée;

*Il est proposé par Frances Bonenfant
Appuyé par Guy Ouellet
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE le conseil autorise le nom de la nouvelle rue privée située dans la zone RU-6, à savoir « rue Banting ».

QUE le conseil formule une demande d'officialisation de ce toponyme auprès de la Commission de toponymie du Québec pour la nouvelle « rue Banting ».

ADOPTÉE

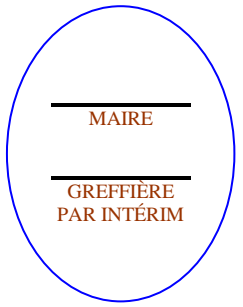
13.0

CORRESPONDANCE MENSUELLE (13.0)

Copie de la correspondance a été remise aux membres du conseil.



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 2 NOVEMBRE 2015**



14.0

VARIA (14.0)

15.0

PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE (15.0)

Le conseil se met à la disposition de son assistance conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes*.

NOM

SUJET

M. Goodsell

Fête de Noël des employés et élus

16.0

POINTS EN SUSPENS (16.0)

17.0

2015-11-7553

LEVÉE DE LA SÉANCE (17.0)

Il est proposé par Paul Stuart

Appuyé par Guy Ouellet

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE la séance soit levée, les sujets à l'ordre du jour ayant tous été traités. Il est 19 h 58.

ADOPTÉE

Respectueusement soumis,

Philippe Dutil,
Maire

Me Jessica Tanguay,
Greffière par intérim